



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0
Tél.: (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Instance permanente des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

**L'APNQL ET PLUSIEURS ORGANISATIONS DES DROITS DE
L'HOMME VEULENT UN ENDOSSEMENT SANS CONDITION DE
LA DÉCLARATION**

Kahnawake, le 23 avril 2010 – Dans le cadre de la 9^e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, le Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Ghislain Picard, est intervenu hier lors de l'Assemblée au nom de l'APNQL, de l'APN et d'autres organisations des droits de l'homme afin de saluer les premiers pas du Canada vers l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La déclaration conjointe dont il faisait la lecture ajoutait toutefois : « Nous prions instamment le gouvernement d'adopter sans condition cet instrument vital des droits de l'homme ».

À cet effet, le Chef Picard ajoutait, dans le cadre du dialogue nord-américain entre les États et les groupes autochtones que « la Déclaration énonce les normes minimales, en termes de droits, que les États doivent respecter. Le gouvernement doit faire en sorte que les lois du Canada, dont la Loi sur les Indiens, respectent la Déclaration, et non l'inverse ». Le 20 avril, un représentant canadien déclarait que le gouvernement endosserait la Déclaration, comme l'annonçait le discours du Trône le 3 mars dernier, soit « dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada ».

Rappelons que la Déclaration a été adoptée par un vote majoritaire de 143 États de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2007. Seuls le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont voté contre. Depuis, les gouvernements australien et néo-zélandais ont revu leur position et ont décidé d'endosser la Déclaration. L'Administration Obama a également annoncé qu'elle reconsidérerait la question.

Le Chef Picard a profité de sa présence à l'ONU pour rencontrer d'autres leaders autochtones du monde ainsi que différents organismes de défense des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones. « Cette journée très chargée nous a permis de renouer avec nos contacts internationaux et de démontrer que les Premières Nations surveillent de près le travail du gouvernement fédéral », a précisé le Chef Picard.

À propos de l'Instance permanente

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a été créée par le Conseil économique et social (ECOSOC) en juillet 2000 avec pour objectifs de fournir des conseils sur les questions autochtones au système des Nations Unies et de sensibiliser l'opinion publique à ces questions. Elle comprend 16 experts indépendants qui y siègent à titre personnel.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est l'organisme régional qui regroupe les 43 Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Le Chef Picard est disponible pour des entrevues dès le 23 avril.

-30-

Source : Éric Cardinal

Conseiller aux communications pour l'APNQL

Cell. 514-258-2315/ bureau: 450-638-5159

eric@cardinalcommunication.com